

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Installation de  
M. Tristan JACQUES  
en remplacement  
de M. Thierry GALLEN,  
démissionnaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122.7, L.2122.8 et L.2122.10,

Considérant la démission de Monsieur Thierry GALLEN,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau Conseiller Municipal,

Considérant que cette désignation doit respecter l'ordre du tableau de la liste « Ensemble pour Magny les Hameaux », Monsieur Tristan JACQUES succède à Monsieur Thierry GALLEN,

La liste du Conseil Municipal s'établit comme suit :

M. Jacques LOLLIOZ  
Mme Christine MERCIER  
M. Gilles REYNAUD  
Mme Véronique FAFIN  
M. Maurice RAPAILLE  
Mme Valérie LOURME  
M. René BISCH  
Mme Frédérique DULAC  
M. Bertrand HOUILLON  
Mme Françoise KEULEN  
M. Henri OMESSA  
Mme Fabienne CHEVAUCHEE  
M. Raymond BESCO  
Mme Catherine SEMERIA  
M. Jean TANCEREL  
Mme Tatiana MERABET

.../...

Mme Evelyne SILLARD  
M. Laurent JANNIERE  
Mme Laure PETTELAT  
M. Thierry LE BAIL  
Mme Thérèse MALEM  
M. Jean-François POULTEAU  
Mme Josiane FEVE  
M. Tristan JACQUES  
M. Jacques RIVAILLIER  
Mme Carole REUMAUX  
M. Bernard LORDON  
Mme Solange DEBIEU  
M. Maurice MALARME

Le conseil *prend acte*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Objet :

**Approbation du compte rendu  
du Conseil Municipi du 30 Juin  
2008**

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOULLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Acquisition de  
2 appartements  
en multipropriété**

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment L. 2242-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment son article L.1121-4,

Considérant qu'un Administré souhaite faire don à la commune de Magny les Hameaux des parts qu'il possède à la société dénommée « SCI CLUB HOTEL MERIBEL DES ALLUES », à savoir 2 appartements en multipropriété pour la période du mois de Juillet (du 1<sup>er</sup> au 15 Juillet),

Considérant que ces appartements seraient destinés au Personnel Communal qui en solliciterait la réservation,

Considérant qu'une convention devra être prise avec le CLOS pour la mise à disposition et la gestion de ces appartements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1. ACCEPTE** la donation des parts possédées à la société « SCI Club Hôtel Méribel des Allues », à savoir 2 appartements en multipropriété pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 Juillet)

**Article 2. AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique qui constatera cette donation.

**Article 3. AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le CLOS pour la mise à disposition et la gestion des appartements.

Délibération adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 10.

.../...

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLOIN à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Création d'un poste  
de coordonnateur  
du CLSPD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville a obligation de mettre en œuvre un CLSPD car elle a sur son territoire un quartier en ZUS.

Considérant que, suite à la signature d'une convention entre l'Acse et la Commune ayant pour objectif de coordonner avec efficacité les actions de prévention et de sécurité sur la Commune, il y a lieu de créer 1 poste de Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à temps non complet (50 % du temps réglementaire). Cet emploi étant subventionné en partie dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un poste de Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à temps non complet (50 % du temps réglementaire)

**DECIDE** que compte tenu de la spécificité de ce poste, la rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire des rédacteurs territoriaux.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOULLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Modification  
du tableau  
des effectifs  
des Services  
Administratifs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux agents des services administratifs peuvent prétendre à un changement de grade. L'un au titre de la promotion interne au grade de Rédacteur territorial et l'autre suite à la réussite au concours d'Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 Attachés <b>1 Rédacteur</b> 1 Rédacteur principal 1 Rédacteur Chef <b>2 Adjoints administratifs principaux 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>4 Adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>14 Adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe</b> 1 Responsable Service Communication 1 Chargé de Communication	1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 Attachés <b>2 Rédacteurs</b> 1 Rédacteur principal 1 Rédacteur Chef <b>1 Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>5 Adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>13 Adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe</b> 1 Responsable Service Communication 1 Chargé de Communication

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Présents : **23**

Votants : **29**

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

**13 OCTOBRE 2008**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Objet :

Vu les délibérations du 8 décembre 2005, du 30 janvier 2006, et du 24 septembre 2007 sur le régime indemnitaire du personnel,

**Régime indemnitaire  
de la filière  
sanitaire et sociale**

Vu le décret 2005-595 du 27-05-2005 sur la prime spécifique de la filière médico-sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> DECIDE** d'instituer le bénéfice de la prime spécifique pour les puéricultrices et sages femmes de la filière médico-sociale. Le montant mensuel est fixé à 90 € brut conformément à l'arrêté ministériel du 7 mars 2007.

**Article 2.** Les autres dispositions des délibérations des 8/12/2005,30/01/2006 et 24/09/2007 sont inchangées.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Présents : **23**

Votants : **29**

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Objet :

Vu les états des produits et taxes communaux irrécouvrables transmis par Mme le Receveur,

**Admission en non valeur**

Considérant que toutes les démarches ont été effectuées et que les redevables ne peuvent être poursuivis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 : ACCEPTE** l'admission en non valeur des états transmis par Mme le Receveur pour un montant de 1 406.92 €

**Article 2 :** Les dépenses sont inscrites au budget 2008 chapitre 65, article 654, fonction 0 sous fonction 1.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLOIN à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Avenant numéro 1  
à la convention financière  
avec le SICTOM  
pour la sortie de  
Magny les Hameaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 13 décembre 2006 entre le SICTOM de Rambouillet et la ville de Magny les Hameaux pour le retrait de la commune du SICTOM,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 28 juin 2007 autorisant la sortie de Magny les Hameaux du SICTOM,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 19 octobre 2007 fixant les conditions financières et patrimoniales de cette sortie,

Considérant que les montants de la convention ont été actualisés avec les résultats du compte administratif de l'exercice 2007 du SICTOM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> AUTORISE** le Maire à signer l'avenant numéro un à la convention de sortie de la commune du SICTOM actualisés avec les résultats du CA 2007 du SICTOM.

Délibération adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Convention  
avec le SICTOM  
pour la déchetterie**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 28/06/2007 autorisant le retrait de la commune de Magny les Hameaux du SICTOM de Rambouillet,

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Magny les Hameaux gère sa déchetterie,

Attendu que la commune de Choisel a confié au SICTOM sa compétence en matière de déchets ménagers,

Considérant que les habitants de Choisel se rendent à la déchetterie de Magny les Hameaux,

Attendu qu'il convient de signer une convention entre le SICTOM et la ville de Magny les Hameaux pour autoriser les habitants de Choisel à venir à la déchetterie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention et autorise le Maire à signer ladite convention

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Présents : **23**

Votants : **29**

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Magny-Les-Hameaux souhaite organiser des manifestations sportives au skate park de Magny-les-Hameaux,

Objet :

**Convention entre la  
commune et la société  
NSA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 : AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'entreprise commerciale dénommée « N S A ».

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Règlement intérieur  
du jardin d'arc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le jardin d'arc de la commune de Magny-les-Hameaux accueille des activités de tir à l'arc,

Considérant la nécessité de compléter le règlement intérieur des stades et terrains établi par délibération le 7 novembre 2002, en raison de la spécificité de l'activité de tir à l'arc,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 : AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur du jardin d'arc.

Le document est joint en annexe 1 de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée ***à l'unanimité.***

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Mise à disposition  
d'équipements sportifs  
pour l'Université de  
Saint-Quentin en Yvelines**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la section Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université de Saint Quentin-en-Yvelines souhaite utiliser les équipements sportifs de la commune,

Considérant les démarches en cours auprès de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines concernant les modalités de prêt de ces équipements,

Considérant la délibération du 21 mai 2007 relative au prêt des équipements sportifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 : DECIDE** que, dans l'attente d'un accord écrit entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, les équipements sportifs de la commune de Magny-les-Hameaux sont mis à disposition de l'Université de Saint-Quentin en Yvelines à titre gratuit, et ce jusqu'au 30 juin 2009 au plus tard.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Présents : **23**

Votants : **29**

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Service des Sports organise un stage sportif « multisports », du 27 au 31 octobre 2008, pour les enfants Magnycois de 8 à 11 ans,

Objet :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

**Tarifs du stage organisé  
par le Service des Sports  
du 27 au 31 octobre 2008**

Article 1 : Le stage comprend 5 journées complètes d'activités sportives.

Article 2 : Le montant de la participation par enfant pour ce stage est fixé selon le tableau ci-après :

Catégorie de quotient familial	Participation
A et B	15 €
C et D	12 €
E et F	9 €

Article 3 : les recettes seront prévues au budget prévisionnel 2008.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Dénomination  
d'un Centre Périscolaire  
et de Loisirs**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du programme de nouvelles constructions, un bâtiment Centre Périscolaire et de Loisirs vient d'être créé,

Considérant qu'il convient d'arrêter la dénomination de ce nouveau Centre de Loisirs,

Considérant l'avis de la Commission Culture réunie le 23 septembre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**PROPOSE** de dénommer le bâtiment « Centre Périscolaire et de Loisirs BOUSKIDOU »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Présents : **23**

Votants : **29**

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le code général des Collectivités Territoriales,**

Objet :

**Convention type  
de partenariat entre  
la ville de  
Magny-les-Hameaux  
et les associations**

Considérant que la commune de Magny les Hameaux met à la disposition d'associations, qui en auront la jouissance pendant la durée d'occupation, des locaux de rangement, de stockage ou d'animation,

Considérant que les locaux sont actuellement inoccupés,

Considérant que les associations développent et favorisent des initiatives d'animations sur la ville et qu'elles contribuent à donner une image dynamique de la ville de Magny-les-Hameaux,

Considérant qu'il convient d'établir une convention-type de partenariat entre la ville de Magny-les-Hameaux et les associations demandeuses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions similaires à venir.

Délibération adoptée par : **28 voix Pour et 1 Abstention**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Indemnité  
représentative de logement  
aux Instituteurs pour 2008**

Vu l'article 85 de la loi de finances de 1989,

Vu le décret n°83-367 du 2 mai 1983, article 3, relatif à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs,

Vu la circulaire du 7 avril 2008 émis par le Préfet des Yvelines fixant le taux de base de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2007 à 218,66 euros par mois,

Vu le courrier du 30 mai 2008 du Préfet des Yvelines demandant au Conseil Municipal d'émettre une proposition sur le taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs applicable pour l'année 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** pour l'année 2008, du maintien du taux de l'indemnité fixée en 2007, soit 218,66 €.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLOU à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Avenant n° 2  
au marché Entretien des  
installations thermiques  
des bâtiments  
communaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la suspension du contrat de chauffage, par délibération du 20 mars 2007, du site de Blaise Pascal pendant la durée des travaux de réhabilitation et d'extension,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'extension des prestations de ce site,  
Montants Initiaux :

- P1 : 2889,00 €uros H.T.
- P2 : 2 300,00 €uros H.T.
- P3 : 1 768,00 €uros H.T.

Nouveaux montants annuels :

- P1 : 11 287,00 €uros H.T.
- P2 : 3 570,00 €uros H.T.
- P3 : 1 768,00 €uros H.T.

Considérant la nécessité de prendre en compte le raccordement du bâtiment de l'accueil Périscolaire Corot/Samain,

Nouveaux Montants :

P1 : Plus value de 885,00 €uros H.T.

P2 : inchangé

P3 : inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2 au présent marché avec date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Convention  
CA/Commune pour la  
réalisation du  
Restaurant Rosa Bonheur**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la vétusté du restaurant de l'Ecole Rosa Bonheur, celui-ci ne répond plus aux normes d'hygiène et de Sécurité,

Considérant la nécessité de construction d'un nouvel équipement, il a été décidé de demander à la Communauté d'Agglomération de St-Quentin en Yvelines de réaliser ce nouveau bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la réalisation des études et des travaux concernant la construction d'une restauration scolaire à l'école Rosa Bonheur avec la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Rapports sur l'eau et  
l'assainissement 2006**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** La loi n° 95.101 du 2 février 1995,

**Vu** le décret n° 95 635 du 6 mai 1995,

**Considérant** les rapports 2006 portés à la connaissance de la Commune concernant le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, à savoir :

- Assainissement : Rapport du SIAHVY  
Rapport du S.A.N. (SEVESC)
- Eau potable : Rapport du SIRAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la connaissance de ces rapports.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLOU à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Adhésion de la commune à  
l'Agence Locale de Maitrise  
de l'Energie (ALME)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu les activités de l'ALME (Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie),

Attendu que cette agence est située à Magny les Hameaux dans la Maison de l'Environnement et du Développement Durable,

Attendu que la commune souhaite être adhérente de cette structure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>. DECIDE** d'adhérer à l'ALME

**Article 2. DIT** que le montant de l'adhésion est inscrit au budget communal.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

### **Avenant et convention pour les transports spéciaux scolaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le décret n°73-462 du 4 mai 1973 relatif à l'organisation des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

Vu la loi n°2008-643 du 1<sup>er</sup> juillet 2008 concernant le prolongement de la période transitoire de 3 ans,

Considérant que la commune de Magny-les-Hameaux est l'organisateur des transports scolaires spéciaux pour les habitants des hameaux (Port Royal des Champs, Buloyer, Romainville, Brouessy, Magny-Village, Villeneuve, Gomberville et Le Bois des Roches),

Considérant que les enfants transportés des hameaux sont scolarisés dans les établissements suivants :

- Ecole Jean-Baptiste Corot pour les enfants de maternelle,
- Ecole Rosa Bonheur pour les enfants de primaire,
- Collège Albert Einstein.

Considérant que la période transitoire concernant les transports scolaires entre l'Etat, le STIF, la Région et le Conseil Général, est prolongée de trois ans pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, il est demandé à la commune de signer un avenant au contrat initial avec la société SAVAC,

.../...



Considérant que le Conseil Général des Yvelines demande à la commune de signer la convention ci-jointe dans le cadre du programme départemental d'aides financières aux transports scolaires. Elle fixe les modalités de versement de la participation du Département des Yvelines aux dépenses de transports sur circuits spéciaux. Les dispositions s'appliquent dès l'année scolaire 2008/2009 et sont renouvelables deux fois par tacite reconduction pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET** un avis (favorable ou défavorable) sur la signature de l'avenant de prolongation du contrat des transports spéciaux avec la société SAVAC pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 et sur la signature de la convention d'aide financière par le Conseil Général des transports scolaires spéciaux pour l'année scolaire 2008/2009 (renouvelable deux fois par tacite reconduction pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011).

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Convention  
projet  
PHYT ' EAUX CITES  
pour action**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123 – 12 à L 2123-16

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L210 – 1 et suivants,

**Considérant** que le traitement chimique par l'usage de produits phytosanitaires, constitue une source directe de pollution des milieux aquatiques et une altération de la qualité de la ressource locale en eau,

**Considérant** que l'Action Phyt'Eaux Cités a pour vocation de limiter les usages de produits phytosanitaires des services techniques municipaux, des partenaires et autres gestionnaires de nos voiries tels que le Conseil Général ou la DDEA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune, le SIAHVY, le SEDIF, le SIVOA, dans le cadre du projet 'Phyt'Eaux Cités ».

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Marché d'appel d'offres  
pour le bulletin municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrivée à échéance au 31/12/2008 du marché actuel assurant la publication du bulletin municipal,

**Considérant** la nécessité d'assurer une continuité d'information des habitants sur l'actualité, l'action des services et les événements se déroulant dans la commune,

**Considérant** la proposition du Service Communication sur le format de la publication et les modalités d'exécutions que devront satisfaire les candidats,

**Considérant** que l'avis de Monsieur le Maire est demandé pour lancer la procédure de consultation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à lancer la consultation pour définir un prestataire de service et signer le marché avec le prestataire retenu.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

-----  
Date d'affichage de convocation  
**03 OCTOBRE 2008**  
-----

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 13 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Catherine SEMEIRA, Bertrand HOUILLON à Tristan JACQUES, Françoise KEULEN à Thierry LE BAIL, Fabienne CHEVAUCHEE à Véronique FAFIN, Jean-François POULTEAU à Jean TANCEREL, Maurice MALARME à Jacques RIVAILLIER

Madame Valérie LOURME, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu secrétaire auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**13 OCTOBRE 2008**

Objet :

**Règlement intérieur du  
Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992,

Considérant, que suite aux Elections Municipales, il convient d'étudier certaines modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal afin de le rendre exécutoire.

**PRECISE** que chaque membre du Conseil Municipal sera destinataire d'un exemplaire du présent règlement.

Délibération adoptée par : **24 voix Pour et 5 voix Contre**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ